

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2020

À cette assemblée extraordinaire tenue le 13 février 2020 à 20h00 et dûment convoquée selon la loi sont présents, Monsieur le maire Dominic Tessier Perry, Madame la conseillère Danielle D. DuSablou, Messieurs les conseillers André Filteau, Michel Trottier, Denis Naud et Raymond Beaudoin tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Dominic Tessier Perry.

Monsieur le conseiller Louis-Philippe Douville est absent.

Monsieur René Savard, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire ouvre l'assemblée à 20h00.

2020-02-13-044

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil ayant pris connaissance de l'ordre du jour,

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Filteau
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Denis Naud
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que mentionné dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE

2020-02-13-045

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 187-2020 DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DES LOTS 5 020 898 ET 5 389 750 DU CADASTRE DU QUÉBEC PRÉVOYANT UNE DÉPENSE DE 325 000\$ ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 325 000\$ REMBOURSABLE SUR 20 ANS

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Casimir possède une servitude sur les lots 5 020 898 et 5 389 750 du cadastre du Québec, lesquels appartiennent à M. Roland Sauvageau et Mme Louise Barrette du 690, rang Saint-Léon à Saint-Thuribe, QC G0A 4H0;

ATTENDU QUE cette servitude permet d'opérer le système d'aqueduc du village (prise d'eau et barrage);

ATTENDU QUE les propriétaires actuels veulent se départir de leur propriété;

ATTENDU QU'un avis de motion et un dépôt du présent projet de règlement ont été dûment faits par Mme Danielle D. DuSablou, conseillère lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 février 2020;

EN CONSÉQUENCE;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Michel Trottier
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Danielle D. DuSablon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le Règlement numéro 187-2020 décrétant l'acquisition des lots 5 020 898 et 5 389 750 du cadastre du Québec prévoyant une dépense de 325 000\$ et un emprunt n'excédant pas 325 000\$ remboursable sur 20 ans soit adopté;

Ce règlement est reproduit tout au long dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTÉE

2020-02-13-046

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La levée de l'assemblée est proposée par Monsieur le conseiller Denis Naud à 20h05.

René Savard
Directeur général et secrétaire-trésorier

Dominic Tessier Perry
Maire